

**Demande de subvention dans le cadre de
« l'accompagnement des projets
pédagogiques innovants des IUT » - IUT de
Toulouse.**

Conseil d'administration du 8 juillet 2019

Délibération 2019/07/CA-062

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » 2^{ème} vague, année 2019 concernant les projets suivants :

- **Site d'Auch pour un montant de 120 000 € ;**
- **Site de Castres pour un montant de 100 000 € ;**
- **Site de Toulouse pour un montant de 200 000 €.**

Toulouse, le 8 juillet 2019
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0